

Paralysies oculomotrices et neuro-ophtalmologie

Référence : 2025/PARAMED/05

Public :

Orthoptiste diplômé

Pré-requis :

Aucun



Formations susceptibles d'être
prise en charge par
le **FIFPL** et **OPCO**

UNOV

www.unov.fr

Modalités d'accès :
contact@unov.fr

Organisme de formation enregistré sous le
numéro 11940952794, cet enregistrement
ne vaut pas agrément de l'Etat

Objectifs de la formation :

Le diagnostic des paralysies oculomotrices acquises impose une prise en charge rapide.

Le neuro-ophtalmologiste est souvent au premier plan pour l'examen clinique, permettant un diagnostic médical, mais l'examen orthoptique complémentaire est indispensable.

Connaitre l'étiologie des POM acquises et les répercussions oculomotrices des atteintes neurologiques va permettre à l'orthoptiste d'aider au diagnostic différentiel.

Construire une évaluation orthoptique hiérarchisée, menant au diagnostic orthoptique et médical.

Comment accompagner la guérison, proposer des adaptations ou soutenir les compensations en mettant en place un projet de soins orthoptique adapté, limitant la perte d'autonomie ?

Contenu :

- Généralités et définitions sur les paralysies oculomotrices acquises
- Spécificité de l'évaluation orthoptique
- Réflexions autour de la prise en soins orthoptique

Moyens Pédagogiques :

- Exposés théoriques
- Travaux dirigés
- Etudes de cas
- Bibliographie

Modalités d'évaluation :

Analyse des cas cliniques avec l'aide des formateurs, pour identifier les axes d'amélioration
Analyse des pratiques

Questionnaire de début et de fin de session

Formatrices :

Marion TOROSSIAN
Orthoptiste D.E

Dr TOURNAIRE-MARQUES
Neuro-ophtalmologiste

Maj 10.2024

Durée : 2 jours - 14h Frais de dossier : 20€

Tarifs : Libre : 390€, Convention : 700€ ou DPC

Dates, Lieux : 04-05/04/25, Paris
10-11/10/25, Tours